



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

*Présenté à la suite de la mission effectuée à Maurice
du 24 au 28 août 2010*

par une délégation du

GRUPE D'AMITIÉ FRANCE- MAURICE ⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de MM. Jean-Pierre Door, *Président*, Sauveur Gandolfi-Scheit, *Vice-président*, Alain Néri, Jacques Desallangre, Renaud Muselier, Claude Gatignol et Jacques Remiller

SOMMAIRE

CARTE	5
INTRODUCTION	7
1^{ère} PARTIE : MAURICE, ÉTOILE ET CLEF DE L'OCÉAN INDIEN	9
I. Une histoire courte mais riche en épisodes et en apports	9
II. Une absence de ressources naturelles compensée par une économie dynamique	13
III. Une société multiculturelle, produit de son histoire	15
IV. Un système politique qui reflète au mieux la diversité de la société	17
V. Une actualité politique sous le double signe du communalisme et des dynasties	19
VI. Une alliée de la France dans l'océan indien	22
2^e PARTIE : COMPTE-RENDUS DES RENCONTRES, ENTRETIENS ET VISITES DE LA DÉLÉGATION	27
ANNEXES	39

CARTE



INTRODUCTION

Une délégation du groupe d'amitié France-Maurice a séjourné du 24 au 28 août 2010 à Maurice, où elle se rendait à l'invitation des autorités mauriciennes.

La délégation était présidée par le Dr Jean-Pierre Door, député (UMP) du Loiret, président du groupe d'amitié, accompagné de M. Sauveur Gandolfi-Scheit, député (UMP) de Haute-Corse, vice-président, et de MM. Jacques Desallangre, député (GDR) de l'Aisne, Alain Néri, député (SRC) du Puy-de-Dôme, Renaud Muselier, député (UMP) des Bouches-du-Rhône, Claude Gatignol, député (UMP) de la Manche et Jacques Remiller, député (UMP) de l'Isère.

Effectuée à la suite d'une invitation du Président de l'Assemblée nationale, M. Rajkeswur Purryag, et du Gouvernement de M. Navin Ramgoolam, cette visite constituait le premier échange entre le groupe d'amitié France-Maurice et l'Assemblée nationale de Maurice, au sein de laquelle il n'existe pas encore de structure équivalente.

Le choix des dates de la mission résultait de la volonté exprimée de part et d'autre d'être en mesure de participer aux cérémonies de clôture de la célébration du bicentenaire de la bataille de Grand Port.

La délégation, dont le séjour s'est déroulé dans les meilleures conditions, a reçu un accueil extrêmement chaleureux de la part des autorités aussi bien que de la population qu'elle a pu rencontrer. Elle a pu ainsi mesurer combien la réputation de gentillesse et de bienveillance des Mauriciens est conforme à la réalité. Elle tient à faire part de sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé à la préparation et l'organisation de son séjour et notamment à M. Jean Blattès, chargé d'affaires a.i. de la France, dont la compétence et la disponibilité ont grandement contribué à la réussite de cette visite.

1^{ère} PARTIE : MAURICE, ÉTOILE ET CLEF DE L'OCÉAN INDIEN

Si elle ne fait pas montre d'une excessive modestie, la devise de la République de Maurice, « *Stella clavisque maris indici* » (L'étoile et la clef de l'Océan Indien) résume bien l'importance stratégique de sa position géographique, à l'origine aussi bien de son histoire mouvementée que de ses ambitions pour l'avenir.

Petit pays peuplé d'un peu plus d'un million d'habitants mais affichant une des plus fortes densités au monde, la République de Maurice est un concentré de l'histoire récente des rapports que l'Europe a entretenus avec l'Afrique et l'Asie et des flux migratoires qui en ont résulté. Elle peut s'enorgueillir d'une histoire unique qui l'autorise à jouer, sur la scène africaine et internationale, un rôle sans commune mesure avec la taille de son territoire ni avec l'importance de sa population.

I. UNE HISTOIRE COURTE MAIS RICHE EN ÉPISODES ET EN APPORTS

Bien qu'elle fût vraisemblablement déjà connue des phéniciens et qu'elle ait été explorée et cartographiée par les navigateurs arabes, l'île est trouvée déserte au XV^e siècle par les Portugais, qui ne la colonisent pourtant pas. Mais la fréquentation accrue de la route des Indes par les navires européens va la faire entrer dans l'histoire moderne.

L'île est occupée au cours du XVI^e siècle par les Néerlandais, qui la baptisent Maurice en l'honneur du Prince Maurice de Nassau et qui sont les premiers à y introduire la culture de la canne à sucre et l'esclavage. Ils quittent l'île avec leurs esclaves, en 1710, à la suite d'une grande sécheresse et des ravages causés par les cyclones. Lorsqu'il en prend possession au nom de la couronne, en 1715, Guillaume Dufresne d'Arsel ne rencontre aucune résistance et la rebaptise « Île de France ». En 1721, alors que les premiers colons arrivent d'Europe, l'île est cédée à la

Compagnie des Indes orientales qui en assure désormais l'administration pour un demi-siècle.

Cette nouvelle possession présente l'avantage d'être dotée de deux excellents ports, l'un sur la côte nord-ouest (Port-Louis) et l'autre sur la côte sud-est (Grand Port), qui offrent une escale idéale sur la route des épices pour les vaisseaux éprouvés par une longue traversée entre Saint-Malo et l'Orient.

Mais c'est avec Bertrand-François Mahé de la Bourdonnais, gouverneur de l'île entre 1735 et 1745, que la colonie connaît son véritable développement. Aux quelques centaines d'esclaves en provenance du Sénégal et du golfe de Guinée arrivés avec les premiers colons s'en ajoutent rapidement des milliers d'autres en provenance de Madagascar et de la côte orientale de l'Afrique, dont les bras sont nécessaires au développement rapide de la culture du café, de la canne à sucre et des épices, qui vont constituer pendant deux siècles les principales richesses de l'île.

Fragilisée par les conséquences, dans l'océan Indien, de la guerre de succession d'Autriche (1744-1748) et de la guerre de Sept ans (1756-1763), la Compagnie des Indes est mise en faillite et se voit obligée de rétrocéder, en 1765, les îles de France et Bourbon au Roi de France.

Ayant perdu Pondichéry, vitrine de la présence française en Inde, prise et rasée par les Britanniques, la France se replie sur les Mascareignes (Île de France, Bourbon et Seychelles).

Au cours des guerres napoléoniennes, dont l'ennemi principal sur les mers – la Grande-Bretagne – était hors d'atteinte de la marine impériale depuis la défaite de Trafalgar, les corsaires français basés à l'Île de France ou à Bourbon harcèlent les navires britanniques qui relient la métropole à l'Inde au point de constituer un véritable obstacle au commerce avec la colonie indienne.

Les Britanniques décident alors de mettre un terme à l'hégémonie maritime de la France dans cette partie de l'Océan Indien et de prendre possession des îles Mascareignes. Après les Seychelles et Rodrigues, conquises en 1809, l'île de la Réunion (ex-Bourbon) tombe à son tour en juillet 1810. L'Île de France est alors l'objet d'une première tentative de débarquement à Grand

Port, en août 1810, qui se solde par la défaite de l'escadre britannique et la seule victoire navale de l'Empire contre la Grande-Bretagne. Mais cette victoire n'empêche pas le débarquement, en décembre de la même année, des 10.000 hommes de troupes massés par les Britanniques à Rodrigues qui viennent sans difficulté à bout de la résistance opposée par les 1.500 hommes que le Gouverneur Deacen a pu mettre en ligne.

L'Île de France devient possession de la couronne anglaise mais celle-ci ayant obtenu la disparition de la menace que les corsaires français faisaient peser sur le commerce avec l'Inde ne souhaite pas pour autant la mettre en valeur. Elle se contente de l'administrer, tout en autorisant les habitants de Maurice et de Rodrigues à conserver leurs traditions, langues – le français et le créole – leur code civil et ... leur douane.

Privée de son ouverture sur l'extérieur – l'accès à Port Louis est rapidement réservé aux seuls navires britanniques – l'économie de l'île s'oriente peu à peu vers l'agriculture, plus particulièrement celle de la canne à sucre qui va devenir la production dominante pendant plus de 150 ans.

Mais l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques, en 1835, contraint les planteurs de Maurice à recourir à une nouvelle source de main d'œuvre – les esclaves représentaient 70 % de la population de l'île. L'on fait alors appel principalement à des travailleurs indiens, « engagés » par contrat. Ils sont ainsi plus de 450.000 entre 1835 et 1907 à venir travailler à Maurice, dont 280.000 s'implantent définitivement. C'est ainsi que « l'engagisme » succéda à l'esclavagisme.

Au début du 20^e siècle la population de la colonie atteint 371.000 habitants, dont la majorité déjà est originaire d'Inde.

En 1903, les Seychelles, qui ne constituaient jusqu'alors qu'une seule colonie avec l'Île Maurice, Rodrigues et l'archipel des Chagos, sont érigées en colonie autonome.

Les conséquences majeures de la grande dépression de 1930 sur la vie politique mauricienne sont la création, en 1936, du Parti travailliste qui regroupe alors des travailleurs et des membres de la petite bourgeoisie de toutes origines ethniques, et l'émergence d'un

besoin de reconnaissance de la part des indo-mauriciens, ultra majoritaires dans la population mais très mal représentés, toute première apparition d'un sentiment national.

La constitution de 1885, qui n'attribuait de droit de vote qu'à une infime minorité, est remplacée, en 1947, par une nouvelle, qui l'accorde à tous ceux qui savent lire et écrire dans l'une des neuf langues en usage ; le corps électoral passe alors subitement de 2 % à 38 % de la population.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une poussée démographique sans précédent associée à une crise économique et sociale du modèle économique fondé sur la monoculture du sucre entraîne un profond malaise social qui débouche sur les premières revendications d'autonomie à l'encontre autant de la puissance coloniale que de l'oligarchie franco-mauricienne.

Il faut néanmoins attendre 1958 pour que la commission Trustram-Eve élabore la première constitution de la colonie. Celle-ci instaure le suffrage universel, un parlement de 40 membres élus par autant de circonscriptions découpées pour tenir compte du « communalisme » naissant et introduit, pour corriger les déséquilibres entre communautés ethniques qui pourraient résulter du suffrage populaire, le système du « *best loser* » (meilleur perdant). Cette constitution n'accorde qu'une autonomie interne limitée, la colonie n'étant pas considérée comme prête à se gouverner seule.

Malgré la demande formulée, dès 1961, par le Parti travailliste d'accéder à l'indépendance, de longues négociations avec la puissance coloniale et la mise en place d'un dispositif politique original et propre à assurer la stabilité des institutions à long terme sont nécessaires avant que Maurice obtienne enfin son indépendance, le 12 mars 1968.

Le territoire qui accède à l'indépendance comprend l'île Maurice, l'île Rodrigues et quelques petits îlots épars mais pas l'archipel des Chagos, qui avait été rattaché à Maurice du temps de la colonisation, et qui reste dans le giron du BIOT (*British Indian Ocean Territory*).

II. UNE ABSENCE DE RESSOURCES NATURELLES COMPENSÉE PAR UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

La République de Maurice, qui couvre une superficie totale de 2 040 km², comprend outre l'île Maurice (1 865 km²) les petites îles de Rodrigues (104 km²), Agalega et Saint-Brandon (71 km²), et compte 1,3 million d'habitants (2006).

Son développement politique et social et sa réussite économique lui confèrent un statut à part au sein des pays africains, bloc géopolitique auquel elle est rattachée en dépit de son insularité et de son éloignement.

Depuis son indépendance, en quatre décennies à peine, Maurice a connu une évolution économique exceptionnellement rapide, passant d'un statut de pays en développement à celui d'un pays émergent.

En dépit – ou peut être à cause – d'une densité de population très élevée (plus de 630 habitants au km²) qui l'a obligé à faire preuve de capacités d'adaptation exceptionnelles, le pays se classe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire avec un revenu par habitant de 7 146 dollars des États-Unis (*Banque mondiale, 2009*), et même de 13 240 dollars des États-Unis, lorsque l'on compte en PPA (parité de pouvoir d'achat).

Très longtemps dépendante de la monoculture de la canne à sucre, l'île a dû faire face, en trois décennies, à un double choc démographique et économique qui l'a contrainte à réviser plusieurs fois ses orientations économiques fondamentales.

La dépendance à l'égard du sucre – qui représente encore au début du XXI^e siècle 80 % des terres arables et 25 % des exportations – a d'abord constitué un avantage certain au lendemain de l'indépendance ; la montée rapide des cours a permis un premier décollage qui n'a pas empêché l'économie mauricienne d'opérer très tôt sa diversification.

A l'opposé de la plupart des pays africains, la stabilité politique et sociale de Maurice a favorisé les investissements étrangers que les gouvernements successifs ont su attirer par une habile politique fiscale (création de zones franches industrielles et

financières, d'un pavillon de complaisance, du régime d'investissement immobilier préférentiel...) et une politique d'infrastructures modernes et compétitives (réseau routier, liaisons et réseau informatiques, cybercité...) soutenue par une politique continue d'éducation et de formation professionnelle.

C'est ainsi que Maurice a pu, en s'appuyant tour à tour sur l'un ou l'autre des trois piliers principaux de son économie (sucre, textile, tourisme), maintenir un taux moyen de croissance supérieur à 5 % pendant toute cette période.

Les aléas climatiques, la baisse de l'emploi dans le secteur sucrier due aux gains de productivité et, depuis 2009, la fin des prix préférentiels accordés par l'Union européenne – qui absorbait jusqu'à 95 % des exportations de l'île – ont pu être compensés par deux atouts : d'une part, une industrie textile concurrentielle qui a longtemps bénéficié de l'accord multifibre pour conquérir des marchés en Europe et aux Etats-Unis avant de décliner à la suite de la disparition de cet accord en 2005 et de la montée des exportations asiatiques et, d'autre part, un secteur touristique qui est devenu au cours des dernières années la locomotive de l'emploi sur l'île.

Avec près d'un million de séjours de touristes étrangers – en majorité européens, principalement français – en 2009, le secteur du tourisme se porte bien et pèse à lui seul environ 9 % du PIB, sans compter les retombées sur les autres secteurs productifs, notamment celui de l'immobilier. Compte tenu de la progression récente, l'objectif de 2 millions d'entrées en 2015 semble devoir être atteint.

D'autant plus que la création de « complexes touristiques intégrés » (IRS, *Integrated Resort Scheme*) offrant services et infrastructures haut de gamme à une clientèle étrangère fortunée qui s'engage à investir sur l'île en échange d'un régime juridique et fiscal très favorable semble avoir bien démarré. Malgré un certain ralentissement dû à la crise financière de 2008, les nombreux projets en cours – plus de 1700 villas destinées à une clientèle européenne et sud-africaine – devraient favoriser la création de plusieurs milliers d'emplois dans les cinq prochaines années.

Sans pour autant se reposer sur ses lauriers, l'économie mauricienne poursuit sa diversification tant dans l'industrie sucrière (fabrication d'éthanol) que dans les services informatiques (Centre d'appels, Cybercité, ...) ou la finance *off shore*.

Consacrant cette politique soutenue de diversification, un rapport conjoint de la Banque mondiale et de la Banque africaine de Développement publié début 2010, établit que « *l'économie mauricienne s'est fortement diversifiée ces dernières décennies, passant d'une économie se reposant sur une monoculture [...] à une économie basée sur les services. Ce dernier secteur représentait, en 2008, 72,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB). [...] les réformes entreprises depuis 2006 ont remis l'économie sur les rails, faisant avancer la transition d'une économie basée sur des préférences commerciales à une économie compétitive au plan global* ».

Malgré la très forte dépendance de Maurice à l'égard du marché européen, qui absorbe 85 % de ses exportations et représente plus de 60 % des arrivées touristiques, cette politique dynamique de diversification aura permis à Maurice de limiter l'impact de la crise financière mondiale en réalisant un taux de croissance de 2,8 %, en 2009, de plus de 4 % en 2010 et d'espérer un taux supérieur à 5 % pour 2011.

III. UNE SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE, PRODUIT DE SON HISTOIRE

La conjonction de sa position géographique, de son histoire et de son insularité a fait de Maurice un véritable « laboratoire » du multiculturalisme où se côtoient des descendants d'immigrés d'origine asiatique, africaine et européenne dont le rapport avec l'histoire du pays est fondamentalement différent.

La population de Maurice se présente effectivement comme le résultat et le reflet le plus direct de sa courte histoire puisqu'elle est composée, « par ordre d'arrivée », de franco-mauriciens (+/- 1 %), descendants des premiers colons venus de France, des créoles (+/- 26 %), descendants des esclaves venus d'Afrique et de Madagascar, des descendants des travailleurs indiens (+/- 70 %)

engagés pour la culture de la canne à la suite de l'abolition de l'esclavage et des descendants des Chinois (+/- 3 %) arrivés comme commerçants.

Depuis l'abolition de l'esclavage en 1835, la population de l'île a toujours été divisée en différentes communautés, dont le nombre et la composition ont souvent varié en 130 ans avant d'être figés au moment de l'indépendance.

Pour permettre à chacun de ces groupes d'élire des représentants au Parlement en proportion de leur importance numérique, la Constitution de 1968 divise la population de Maurice en quatre groupes « ethniques » d'inégale importance : *« une communauté hindoue, une communauté musulmane et une communauté sino-mauricienne; et toute personne ne semblant pas, par son mode de vie, appartenir à l'une de ces trois communautés est considérée comme appartenant à la population générale, elle-même considérée comme une quatrième communauté »*.

Cette division officielle en communautés ethnico-religieuses ne recoupe pas parfaitement celle qui est fondée sur l'origine géographique. Ainsi, la population générale regroupe-t-elle les descendants des colons français et ceux des esclaves africains et malgaches, alors que les descendants des travailleurs indiens engagés à partir de 1835 se retrouvent au sein de deux communautés, en fonction de leur appartenance religieuse.

Une troisième grille, établie selon les principales religions, fait ressortir un autre répartition : hindous (49 %), chrétiens (32 %) et musulmans (17 %).

La société mauricienne paraît ainsi très stratifiée et malgré une forte demande pour mettre fin au communalisme, le repli de certaines communautés sur elles-mêmes, de crainte de perdre leur culture et leurs traditions, est encore le plus fort. Il ne constitue pas un véritable obstacle au développement de relations harmonieuses dans la vie quotidienne, mais laisse entrevoir, à l'occasion des crises sociales ou politiques, la pérennité des antagonismes historiques.

Du côté des langues en usage, la situation paraît plus simple. La conquête anglaise de 1810 laissa aux habitants l'usage de leurs

langues, à cette époque le français et le créole, mais imposa dans l'administration l'usage de l'anglais qui depuis, sans pour autant avoir acquis le statut de langue officielle, est devenu la langue de l'administration et de la justice. Le français est resté celle de la presse et de la communication en général. Quant au créole, à base lexicale de vieux français enrichi d'apports de tous horizons, c'est devenu la langue populaire parlée et comprise par tous les Mauriciens.

A ces trois langues, que la majeure partie de la population est capable d'utiliser aujourd'hui et qui le sont de fait, s'ajoutent les différentes langues parlées au sein des communautés d'origine asiatique.

Enfin, s'il peut paraître étonnant d'opposer une société rurale, encore majoritaire, à une société urbaine sur un territoire aussi exigu, cette opposition existe bien et elle a même conduit dans un passé récent à la scission de partis politiques sur cette base.

Si le multiculturalisme apparaît plus en avance à Maurice qu'ailleurs dans le monde du fait de contraintes historiques singulières, il est encore loin d'être abouti et laisse deviner un équilibre fragile, obtenu et maintenu en permanence par un système politique particulièrement bien adapté.

IV. UN SYSTEME POLITIQUE QUI REFLÈTE AU MIEUX LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Constitution de 1968, toujours en vigueur bien qu'amendée à 26 reprises, a instauré un régime parlementaire de type « Westminster » adapté aux particularités de la société mauricienne.

Depuis qu'un amendement constitutionnel adopté en 1992 a instauré la République, le Chef de l'Etat n'est plus la souveraine britannique mais le Président de la République, qui est élu par l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans. Il exerce une fonction de représentation, à l'instar de son prédécesseur. Maurice est cependant restée membre du Commonwealth.

Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouvernement dirigé par le Premier ministre, chef de la majorité parlementaire. Le cabinet est composé de ministres, qui conservent leur siège à l'Assemblée nationale. Une règle non écrite veut que sa composition reflète la composition ethnique du pays.

L'Assemblée nationale, seule et unique chambre du Parlement, compte 70 députés dont 62 sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour et les autres désignés.

Le système électoral mauricien diffère du strict modèle « de Westminster » par deux correctifs spécifiques :

- chacune des 20 circonscriptions de l'île élit trois députés, et Rodrigues – qui bénéficie d'un régime de semi-autonomie – en élit deux seulement ;

- à ces 62 élus s'ajoutent, à l'issue du scrutin, les « meilleurs perdants » (jusqu'à 8 députés) désignés par une commission électorale pour « *corriger un quelconque déséquilibre dans la représentation des communautés - reconnues par la Constitution - au Parlement* ».

La Constitution prévoit également l'obligation pour les candidats aux élections générales de déclarer leur appartenance à l'une de ces quatre communautés ; ceux qui refusent ne sont pas considérés comme éligibles.

Ce système de représentation résulte d'un accord laborieusement arrêté, en 1967, entre le *Colonial Office* britannique et les principaux partis de l'île, et qui a modifié le système antérieur en visant deux propos, en apparence opposés : en réduisant à 20 les 40 circonscriptions qui désignaient un seul député et en leur octroyant chacune 3 élus, il s'agissait de « *faire émerger un électorat et des partis supra-ethniques* » alors que le système du « *best loser* » est au contraire destiné à éviter de défavoriser une communauté. A cette occasion, le nombre de communautés est porté de trois à quatre pour distinguer les sino-mauriciens, auparavant compris dans la population générale.

Plus de quarante ans après, il apparaît que c'est surtout la défense du communalisme qui a prospéré, rien ne laissant entrevoir

pour l'instant l'émergence d'un grand parti multiculturel et multiconfessionnel.

V. UNE ACTUALITÉ POLITIQUE SOUS LE DOUBLE SIGNE DU COMMUNALISME ET DES DYNASTIES

Sir Seewoosagur Ramgoolam est chef du Parti travailliste (PTr) et chef du Gouvernement depuis les élections de 1967 lorsqu'il devient, en 1968, le premier Premier ministre de Maurice. Il le restera jusqu'en 1982, date à laquelle Sir Anerood Jugnauth, alors membre du Mouvement militant mauricien (MMM) avant de devenir le fondateur du Mouvement socialiste mauricien (MSM), lui succède jusqu'en 1995. Il est alors remplacé par le Dr. Navin Ramgoolam (fils de Seewoosagur), jusqu'aux élections suivantes, en 2000, où il redevient Premier ministre avant de céder la place à Paul Bérenger, en 2003, et d'être élu à la présidence de la République. En 2005, puis en 2010, le Dr. Navin Ramgoolam occupe à nouveau le poste de Premier ministre et, sauf accident, devrait y rester jusqu'aux prochaines élections générales, en 2015 au plus tard.

A cette date, et dans le respect de la démocratie et des règles constitutionnelles, quatre hommes seulement auront exercé la fonction de Premier ministre en près de cinq décennies ! Quel pays n'a pas rêvé d'une telle continuité et d'une telle stabilité dans l'exercice du pouvoir politique !

Mais il ne faut pas s'y tromper. Cette apparente stabilité masque en réalité une vie politique très intense caractérisée par des élections régulières et fréquentes (sauf dans les années 70 en raison des troubles sociaux qui ont suivi l'indépendance), par une recomposition fréquente des coalitions de partis et, en ce qui concerne les hommes politiques, par un nomadisme certain.

Depuis l'indépendance, la vie politique à Maurice est dominée par quatre grands partis, dont trois occupent toujours le devant de la scène politique :

- le Parti travailliste (PTr) : il est le plus ancien, fondé au lendemain de la grande dépression, le parti de

l'indépendance et le principal représentant des intérêts de la communauté hindoue ;

- le Parti mauricien social démocrate (PMSD) de Gaétan Duval, auquel, depuis, a succédé le PMXD de son fils Xavier-Luc Duval, est l'héritier du Parti Mauricien (PM), qui représentait dans les années 50 la population créole ; il n'a plus l'importance d'autrefois.
- le Mouvement militant mauricien (MMM) a été fondé par quelques hommes, dont Paul Bérenger, en 1969, comme alternative à la grande coalition PTr / PMSD alors au pouvoir. Hostile à l'identification d'un parti à une communauté il se veut le représentant de toutes les communautés sans exclusive, même s'il est souvent suspecté au sein de la population hindoue de défendre les intérêts des milieux d'affaires franco-mauriciens.
- et enfin le Mouvement socialiste mauricien (MSM) a été fondé en 1983 par Anerood Jugnauth alors Premier ministre et démissionnaire du MMM ; son fils Pravind Jugnauth lui a succédé à la direction ; le MSM représente les intérêts de la communauté hindoue rurale ;

Tous ces partis se réclament plus ou moins du « socialisme » et le PTr et le MMM sont toujours membres de l'Internationale socialiste. Dans les faits, les divergences entre eux sont de nature plus sociétales ou économiques que réellement politiques.

Ils représentent chacun, de manière très imparfaite, les aspirations de l'une ou l'autre des quatre communautés officielles de l'île, la représentation électorale de Rodrigues étant assurée par un parti « local ». Il existe néanmoins quantité d'autres partis, dont le poids politique et la durée de vie ont une influence très restreinte sur la vie politique.

L'un des quatre grands partis sort toujours vainqueur des élections législatives, la plupart du temps à la tête de coalitions associant plusieurs partis dont presque toujours un, voire deux, des trois autres.

<i>Elections générales</i>	<i>Parti ou coalition gagnant(e)</i>	<i>Parti ou coalition perdant(e)</i>	<i>Premier ministre</i>
Août 1967	PTr (57,1 %) : 39 sièges	PMSD (42,9 %) : 23 sièges	Seewoosagur Ramgoolam
<i>Elections générales</i>	<i>Parti ou coalition gagnant(e)</i>	<i>Parti ou coalition perdant(e)</i>	<i>Premier ministre</i>
Déc. 1976	PTr / PMSD 35 sièges	MMM (38,6 %) : 30 sièges	Seewoosagur Ramgoolam
Juin 1982	MMM / PSM, (64,1 %) : 64 sièges	PTr / PMSD (33,4 %) : 4 sièges	Anerood Jugnauth
Août 1983	MSM/PTr/PMSD (51,2 %) : 41 sièges	MMM (46,4 %) : 19 sièges	Anerood Jugnauth
Août 1987	MSM/PTr/PMSD (49,9 %) : 39 sièges	MMM (48,1 %) : 21 sièges	Anerood Jugnauth
Août 1991	MSM / MMM (60 %) : 57 sièges	PTr / PMSD, (40 %) : 3 sièges	Anerood Jugnauth
Décembre 1995	PTr / MMM (63,7 %) : tous les sièges	MMM (19,3 %) : aucun siège	Navin Ramgoolam
Septembre 2000	MSM / MMM, (52,3 %)	PTr/PMXD, (36,5 %)	A. Jugnauth puis, en 2003, P. Bérenger
Juillet 2005	PTr / PMXD, (49,5 %) : 38 sièges	MSM/MMM, (42 %) : 22 sièges	Navin Ramgoolam
Mai 2010	PTr/PMXD/MS M, (50,6 %) : 45 sièges	MMM/..., (42,3 %) : 20 sièges	Navin Ramgoolam

Cette présentation schématisée ne rend pas suffisamment compte du bouillonnement de la vie politique mauricienne où les dissensions défont les coalitions très rapidement après leurs succès électoraux, et où les scissions et les recompositions des partis interviennent de manière incessante à coup de démissions ou d'expulsions.

C'est ainsi, par exemple, que Paul Bérenger, qui se trouve au sein de l'alliance gagnante aux élections générales de 1982, de 1991 et de 1995, parfois même en tête, dut attendre 2003 pour exercer enfin la fonction de Premier ministre. Il quitte la coalition gouvernementale, en 1983, avec le MMM pour laisser Anerood Jugnauth gouverner seul avec le PSM et repartir aux élections après avoir créé le MSM. En 1993, l'alliance éclate à nouveau et Paul Bérenger est révoqué du Gouvernement par le même Anerood Jugnauth, à la tête maintenant du MSM. Si le MMM gagne les élections de 1995 en s'étant allié avec le PTr, les divergences entre le Premier ministre Ramgoolam et son Vice-Premier ministre, Paul Bérenger, aboutissent au départ de ce dernier du Gouvernement en 1997. Et ce n'est qu'à l'occasion de la 4^e alliance gagnante que Paul Bérenger occupe, pour une demi-législature le poste de Premier ministre.

Entre temps, à l'occasion de chacune de ces crises politiques, aucun des grands partis n'a échappé aux scissions qui enrichissent le paysage politique mauricien d'une multitude de petits partis destinés à devenir la masse de manœuvre des premiers pour la constitution des alliances électorales.

C'est ainsi que, en accord avec les lois de la physique, la société mauricienne semble avoir réussi à préserver l'équilibre entre ses différentes composantes politiques à connotation ethnico-religieuses prononcée par un mouvement permanent dont l'arrêt serait seul susceptible de remettre en cause le système politique savamment élaboré à la veille de l'indépendance.

VI. UNE ALLIÉE DE LA FRANCE DANS L'OcéAN INDIEN

En décidant de célébrer avec un éclat certain le bicentenaire de la bataille de Grand Port – bataille oubliée des Français eux-mêmes – le Gouvernement de Maurice a bien entendu souhaité commémorer une date charnière de son histoire mais de façon sous-jacente, il a tenu également à rendre hommage à la composante française de cette dernière et à honorer la trace indélébile que notre

pays et sa culture ont laissée sur cette île, qui en portait autrefois le nom.

La participation massive aux manifestations, largement plébiscitées par la population mauricienne, organisées dans ce cadre à l’initiative du Gouvernement, a rappelé l’attachement des Mauriciens à leurs racines culturelles et historiques françaises.

Cette initiative suffit à témoigner de l’excellence des relations qu’entretiennent actuellement la France et Maurice, excellence qui se manifeste sur plusieurs plans, dont notamment :

- la bonne tenue de la présence économique de la France, qui reste le 1^{er} partenaire commercial et le 1^{er} investisseur bilatéral, malgré la concurrence de plus en plus vive des entreprises asiatiques, indiennes et chinoises en particulier. Aux grands contrats accordés aux opérateurs économiques français (BTP, aménagement portuaire, développement de l’énergie éolienne, assainissement des eaux ...) répond notamment l’engagement de l’Agence française de Développement (à hauteur de 340 M€ sur 4 ans), qui fait de notre pays le premier bailleur de fonds bilatéral de Maurice ;
- en mars 2010, une relance, à l’occasion de la visite de Mme Idrac, alors secrétaire d’État au Commerce extérieur, de la coopération économique régionale entre Maurice et La Réunion qui n’a cependant pas encore produit les résultats que leur proximité peut laisser espérer ;
- un réseau d’établissements éducatifs à programme français qui accueillent plus de 4 500 élèves, dont plus de 2 500 Mauriciens ;
- la présence accrue des touristes français – 380 000, en 2009, dont 105 000 venant de La Réunion qui représentent plus de 40 % de l’ensemble des arrivées – participe de façon certaine à la bonne santé économique de l’île mais aussi à celle de la francophonie et à l’image positive que se renvoient les deux peuples ;
- la signature récente de plusieurs accords bilatéraux : accord relatif au séjour et à la migration circulaire des

professionnels (avril 2008), destiné à favoriser la formation professionnelle en France de ressortissants mauriciens ; accord sur la cogestion économique, scientifique et environnementale de l'îlot de Tromelin (février 2010), première étape d'un règlement amiable et novateur d'un contentieux de souveraineté entre les deux pays ; accord relatif à l'encouragement et à la protection réciproque des investissements (mars 2010) manifestant la volonté de transparence de Maurice à l'égard des membres du G20 à propos de son secteur financier *offshore* ;

- l'affirmation d'une coopération renforcée au sein de la COI (Commission de l'océan Indien), dont la présidence a été transférée à Maurice en juin 2010, à l'initiative conjointe des deux pays, le projet COI+ qui pourrait aboutir à la création d'un sous-espace économique régional au sein duquel la coopération Maurice – La Réunion pourrait constituer un élément moteur ;
- les actions menées de concert entre les deux diplomaties pour le règlement de la crise malgache ou concernant la lutte contre la piraterie maritime d'origine somalienne dans l'océan Indien, qui constitue la preuve d'une identité d'approche des questions régionales.

L'excellence et le dynamisme des relations franco-mauriciennes sont également confortés par des actions telles que l'inauguration du tout nouvel Institut français de Maurice (IFM) (mai 2010), instrument rénové de la diffusion de la culture et de la langue françaises, la multiplication des contacts au plus haut niveau (visites en 2010 de Mme Anne-Marie Idrac, alors secrétaire d'État au Commerce extérieur, et de M. Alain Joyandet, alors secrétaire d'État à la Coopération, dans un sens, du Premier ministre Ramgoolam, en août-septembre 2010 – pour la quatrième fois depuis 2006 – dans l'autre) ou le développement annoncé des échanges entre parlementaires.

La poursuite et l'approfondissement de nos relations avec Maurice ne peuvent qu'être bénéfiques au développement combiné des deux îles sœurs qui apparaissent en mesure, mais seulement ensemble, de retrouver le rayonnement politique, économique et culturel qu'elles exerçaient sur l'océan Indien au XVIII^e siècle.

2° PARTIE : COMPTE-RENDUS DES RENCONTRES, ENTRETIENS ET VISITES DE LA DÉLÉGATION

Audience du Président de la République

Le Président de la République de Maurice, Sir Anerood Jugnauth, a reçu en audience la délégation du groupe d'amitié France-Maurice, dès le jour de son arrivée.

L'entretien, protocolaire mais d'une grande cordialité, a porté sur la situation économique de Maurice après la crise (reprise du tourisme, notamment du marché français ; évolution positive du secteur immobilier sous l'influence du système fiscal dérogatoire accordé aux investisseurs étrangers – IRS), sur la coopération bilatérale franco-mauriciennes (au sein de la Commission de l'océan Indien ; entre Maurice et La Réunion) et sur la lutte contre la piraterie maritime dans l'Océan Indien.

Rencontre avec le Président de l'Assemblée nationale

Lors de cette rencontre, le Parlement était ajourné et ne devait pas siéger avant plusieurs semaines.

M. Rajkeshwar Purryag s'est félicité de la visite de la délégation parlementaire française en souhaitant qu'elle participe à resserrer les liens d'amitié entre les deux pays. Il a rappelé avec émotion que c'est grâce à l'aide de la France, en 1968, sous l'impulsion du Général de Gaulle, que Maurice a pu sortir du sous-développement au lendemain de l'Indépendance et qu'elle en garde une vraie reconnaissance à notre pays.

L'attachement des Mauriciens à la Culture française n'est plus à démontrer puisque la langue est restée présente et vivace malgré un siècle et demi de présence anglaise ; Maurice est le seul pays au monde où le Code Pénal soit traduit en anglais !

Le président Purryag a confirmé sa volonté de procéder prochainement à la constitution d'un groupe d'amitié

Maurice-France à l'Assemblée nationale afin qu'une délégation mauricienne puisse se rendre à Paris dès qu'une invitation lui sera adressée.

La suite de l'entretien a porté sur la composition de la nouvelle assemblée issue des élections législatives du 5 mai, sur de récents incidents de séance ainsi que sur la rénovation en cours du bâtiment qui abrite l'Assemblée nationale.

L'entretien entre les membres de la délégation française et le Président de l'Assemblée nationale s'est poursuivi de façon informelle au cours de la visite de l'hémicycle puis du repas de travail qui a succédé et au cours duquel ils ont pu dialoguer avec plusieurs de leurs collègues mauriciens.

Entretien avec le Premier ministre

Le Premier Ministre, le Dr Navinchandra Ramgoolam, a reçu la délégation dans sa résidence officielle de *Clarisse House* à Vacoas.

M. Jean-Pierre Door lui a tout d'abord transmis les amitiés du Président de la République française, qui l'a désigné comme son représentant personnel à la célébration du bicentenaire de la bataille de Grand Port. Il a évoqué avec son interlocuteur leur précédente rencontre lors de la passation de la présidence de la Commission de l'océan Indien entre la France et Maurice et il s'est félicité que la visite de la délégation du groupe d'amitié ait réussi à se concrétiser à l'occasion de la clôture des festivités du bicentenaire.

Le Premier Ministre et les parlementaires français ont ensuite passé en revue les principaux sujets d'actualité, internationaux puis nationaux : les légers progrès enregistrés dans la situation politique à Madagascar, sous l'effet de l'action conjuguée de l'Union Africaine et de l'Union Européenne ; l'éventualité de l'ouverture d'une représentation permanente de l'Union Africaine, qui serait logée dans les locaux de l'ambassade de Maurice à Tananarive ; la nécessité d'amender les lois mauriciennes pour juger et détenir les pirates somaliens qui viendraient à être appréhendés dans la zone maritime dépendant de Maurice ; la bonne tenue du tourisme

Mauricien en 2009 malgré la crise, tout particulièrement celui d'origine française dont le flux a augmenté de 6 % ; la demande insistante des opérateurs touristiques et de l'ensemble des opérateurs économiques de procéder à une dévaluation de la roupie pour suivre la baisse de l'euro.

M. Renaud Muselier a salué la croissance spectaculaire des infrastructures publiques réalisées en quelques années à Maurice, tout en soulignant la qualité des projets et l'effort de Maurice pour faire travailler des entreprises françaises malgré une concurrence très vive des entreprises chinoises ou britanniques. Considérant qu'il faut savoir aider les pays qui aident Maurice, le Premier ministre a évoqué le cas d'Aéroport de Paris qui a emporté un récent contrat en partenariat avec une entreprise chinoise.

Enfin, sur la célébration du bicentenaire de la bataille de Grand Port, il a fait part des réticences des Britanniques qui prévoient également de commémorer, au mois de décembre, le bicentenaire de leur entrée dans l'île par la côte nord.

L'ambassadeur de Maurice en France, M. Jacques Chateau de Baylon, s'est félicité de son côté de voir flotter le drapeau mauricien sous l'Arc de triomphe, le 31 août, à l'occasion de la cérémonie de célébration du bicentenaire à laquelle le Premier ministre Ramgoolam participera au cours de sa visite officielle en France.

Visite de l'usine de « Mer des Mascareignes »

Fruit d'un partenariat entre le groupe mauricien *Seafood Hub Ltd* et l'armement réunionnais SAPMER, l'usine « Mer des Mascareignes » a été construite, en 2008, dans la zone franche maritime de Port Louis pour traiter et valoriser les espèces pélagiques pêchées dans l'Océan Indien et surgelées directement à bord des bateaux à - 60°C.

Ultramoderne, l'usine est équipée pour traiter rapidement et sans décongélation les poissons – principalement des thons albacore ou germon, des espadons, des marlins ou des légines – selon les normes sanitaires et les standards, différents, imposés par

les clients, qui sont principalement japonais, européens ou américains du Nord. Elle emploie 50 personnes et atteint une capacité de production de 10 tonnes/jour de produits finis.

« Mer des Mascareignes » est emblématique à plusieurs niveaux. Elle constitue en effet un exemple réussi :

- de coopération économique entre les deux îles sœurs de l’Océan Indien,
- de diversification en cours de l’économie mauricienne hors de ses trois piliers (sucre, textile, tourisme),
- de l’efficacité de la politique de zone franche qui permet à l’entreprise de recruter ses cadres et employés hors de l’île où les métiers de la mer ne sont pas encore suffisamment développés,
- et, enfin, de la capacité de l’économie mauricienne d’investir un nouveau marché très concurrentiel lui ouvrant des débouchés à l’export sur l’ensemble de la planète.

Entretien avec le Chef de l’Opposition

M. Paul Bérenger, député de la circonscription de Rose-Hill, fondateur et Président du Mouvement Militant Mauricien (MMM), Chef de l’Opposition, ancien Premier ministre, reçoit la délégation du groupe d’amitié dans sa résidence privée, à Vacoas.

Il tient en préambule à rendre hommage à l’action du groupe d’amitié en faveur de Maurice, ancienne Isle de France, avant de s’en faire expliquer dans les grandes lignes, par M. Jean-Pierre Door, son fonctionnement et sa composition – multipartite – et de se faire présenter les membres de délégation et les raisons de sa visite, qui constitue le premier déplacement de parlementaires français à Maurice.

M. Bérenger prévient d’emblée qu’on ne le verra pas beaucoup aux cérémonies du bicentenaire avec lequel il se sent mal à l’aise ; la bataille de Grand Port est selon lui mal présentée et cette opposition entre France et Grande Bretagne lui paraît bien ridicule. Le 7 avril, jour du départ de Lorient des deux premiers

navires français à destination de l'Isle de France lui paraît être une date bien plus appropriée à commémorer. Il se réjouit cependant que la visite du groupe d'amitié ne soit pas uniquement liée à cette célébration.

Il privilégie quant à lui des relations particulières de Maurice avec cinq pays : France, Grande-Bretagne, Inde, Madagascar et Chine.

Passant à la politique intérieure, il confirme avoir bien reconnu sa défaite aux dernières élections législatives, tout en persistant à penser que ces élections n'ont pas été vraiment « *free and fair* » en raison d'un abus scientifique et quotidien de l'utilisation de la télévision par la coalition gagnante.

Plus largement, il considère que le système électoral mauricien est malsain et qu'il faut absolument réformer un mode de scrutin qui permet à un parti ou une coalition de remporter tous les sièges au Parlement sans en laisser un seul à une opposition qui avait pourtant recueilli 30 % des suffrages, ce qui s'est déjà réalisé deux fois au cours de la courte histoire du pays. Une réforme est dans l'air depuis une quinzaine d'années mais rien ne laisse penser qu'elle sera réalisée dans un proche avenir.

Le MMM préconise un système de type allemand où chaque électeur dispose de deux voix, une pour un scrutin uninominal de circonscription et l'autre pour un scrutin proportionnel au plan national.

Le leader de l'opposition détaille ensuite les traits principaux qui, selon lui, caractérisent Maurice et en constituent les atouts : tous les mauriciens sont originaires d'ailleurs, il n'y a pas de peuple autochtone qui pourrait revendiquer une priorité sur les autres communautés ; ils sont issus de presque toutes les grandes civilisations de la planète (Europe, Afrique, Inde, Chine, ...) ; l'île était, comme 6 ou 7 autres pays dans le monde, sur la route des esclavages et des coolies engagés ; elle a connu la colonisation française et anglaise, dont les apports se cumulent ; enfin, le boom démographique de la seconde moitié du 19^e siècle lui a donné une taille critique.

Reconnaissant vivre l'opposition de manière détendue, à la « *British* », il admet sans difficulté que les dernières élections législatives étaient les premières de la courte indépendance mauricienne qui se soient déroulées sans heurts ni violences et cela constitue un acquis considérable.

Les différences entre la majorité et l'opposition sont très ténues, les trois grands partis mauriciens, le MMP, le PTr et le MSM étaient à l'origine tous trois adhérents à l'Internationale socialiste et ils ont tous gouverné à un moment avec les uns ou les autres, même si, depuis, le Parti Mauricien a quasiment disparu.

Le MMM a été créé en 1969 afin que les violences intercommunautaires ne se reproduisent plus ; il prône résolument une vision non-communaliste. Mais il ne faut pas se leurrer, le communalisme existe toujours, surtout au moment des élections, même s'il faut reconnaître que de gros progrès ont été réalisés.

Revenant aux dernières élections de mai 2010, M. Paul Bérenger considère qu'avec 43 % des suffrages, le résultat du MMM doit être considéré comme extraordinaire, compte tenu des conditions très défavorables déjà décrites.

La presse, qui subit actuellement un vrai boycott de la part du Gouvernement, est une institution solide, qui fonctionne bien.

Sur le plan économique, il y a eu quelques moments difficiles. Une anecdote : une délégation du PC chinois invitée par le PTr est venue à Maurice ; emporté par son élan, le ministre des Finances a déclaré qu'il fallait réorienter le tourisme en direction de la Chine et de l'Inde. Il a été aussitôt désavoué par le Gouvernement qui a rappelé que les touristes sont européens pour le moment.

Les liens avec l'Afrique du Sud ne sont plus aussi privilégiés depuis que tous les pays de la zone ont adhéré à la Southern African Development Community (SADC) et que Jacob Zuma a remplacé Nelson Mandela.

Avec La Réunion, les relations sont bonnes et il entretient des contacts personnels avec Paul Vergès ; les deux îles mènent ensemble une coopération dans l'énergie éolienne, mais aux dires des spécialistes l'énergie de l'avenir se trouve plutôt dans

l'exploitation des courants froids ; malheureusement la traditionnelle condescendance de Maurice pour la Réunion a induit en sens inverse un ressentiment qui ne facilite pas la coopération entre les deux îles sœurs.

Paul Bérenger constate une évolution positive de la situation à Madagascar, depuis que la SADC se montre un peu moins rigide. Tous les partis politiques, à l'exception de ceux des trois ex (Ratsiraka, Ravalomana et Raovejina), se sont réunis et considèrent que les élections législatives sont envisageables sous trois mois, à condition que les trois mouvances l'acceptent. Il faut cependant, pour que le scrutin soit fiable, que Ravalomana puisse rentrer à Madagascar.

Les Malgaches en veulent beaucoup à Maurice qui a interdit – en application d'une décision de l'Union africaine – à Raovejina d'y effectuer un transit aérien.

L'idée de rédiger une nouvelle Constitution qui empêcherait le retour des actuels blocages est unanimement partagée à Madagascar mais il n'existe pas d'accord sur la nature du régime politique – présidentiel ou parlementaire – ni sur le système électoral. Il y a par contre unanimité sur le besoin de mettre en place une véritable commission électorale indépendante.

Le modèle britannique adopté par Maurice paraît bien meilleur pour organiser les élections : un commissaire aux élections, indépendant, inamovible et disposant d'une administration de 300 personnes, et une commission électorale apolitique et exerçant à temps partiel. Mais il faut reconnaître qu'aux dernières élections, elle n'a pas joué son rôle d'arbitre pour une meilleure répartition des temps de passage à la télévision ; un grand pas aura été accompli lorsqu'il existera une télévision privée à Maurice.

Avant de prendre congé de ses hôtes, Paul Bérenger leur explique en quoi consiste la fonction de leader de l'opposition qu'il occupe, un poste constitutionnel qui permet de bénéficier de quelques petits détails qui comptent !

Entretien avec le ministre des Affaires étrangères par intérim

Le Dr Rajeshwar Jeetah, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche de la Science et de la Technologie reçoit la délégation en tant que suppléant de M. Arvin Boolell, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de l'Intégration régionale, alors absent de Maurice.

M. Jean-Pierre Door salue son hôte qu'il avait auparavant rencontré en tant que ministre de la Santé et avec qui il s'était entretenu d'échanges universitaires, plus particulièrement avec l'université d'Orléans.

M. Jeetah a fait remarquer à ses invités que toute la population parle français à Maurice, même si la langue officielle y est l'anglais ; en réalité tous les Mauriciens parlent au moins trois langues : l'anglais, le français, le créole et souvent même une quatrième, celle de leur communauté d'origine (Hindi, chinois ou autre).

Il évoque ensuite le souhait du Premier ministre d'augmenter sensiblement le nombre d'étudiants envoyés faire leurs études à l'étranger et d'accueillir en parallèle plus d'étudiants français à Maurice.

La discussion a alors porté sur les modalités pratiques d'une coopération universitaire entre les deux pays – la plus grande proximité de Maurice avec la Grande-Bretagne ou la France qu'avec La Réunion étant soulignée – et sur l'extrême sensibilité de l'économie touristique mauricienne aux informations diffusées en Europe, notamment lors de l'épidémie du chikungunya.

Il est mis fin plus rapidement que prévu à l'entretien en raison de l'emploi du temps chargé du ministre et du retard pris par la délégation sur son programme.

Entretien avec le ministre des Arts et de la Culture

M. Choonee se félicite du succès de la célébration du bicentenaire qui permet de revaloriser l'histoire du pays et à laquelle plus de 300.000 visiteurs – un quart de la population de

l'île, surtout des jeunes et des étudiants – auront participé en un mois ; il se réjouit qu'elle lui donne également l'occasion de rencontrer les parlementaires français.

Cette célébration, qui met en valeur un évènement important de l'histoire de Maurice, est une bonne chose autant pour Maurice que pour la France en général et Saint-Malo en particulier.

Après avoir transmis à son hôte les regrets de René Couanau, député-maire de Saint-Malo, de n'avoir personnellement pu faire le déplacement, M. Jean Pierre Door exprime sa satisfaction et celle de toute la délégation de participer à cette célébration qui d'évidence recueille une adhésion populaire massive.

Le ministre fait part de son souhait d'accroître dans l'avenir une amitié franco-mauricienne qui est le reflet de l'influence quotidienne conservée dans l'île par la langue et la culture françaises. La culture mauricienne est dynamique et la population de Maurice est avide d'activités culturelles ; c'est la raison pour laquelle un orchestre symphonique national et une chaîne de télévision consacrée à la culture verront prochainement le jour. D'importants efforts sont faits par ailleurs pour soutenir les enseignements artistiques.

Il sollicite l'aide de la France pour développer les échanges interculturels, les Mauriciens étant nombreux à regretter que le passage de troupes de théâtre françaises se soit raréfié. Il envisage des échanges d'expositions, par exemple, et aimerait développer des échanges réguliers, de type biennal ou triennal, de façon à faire de Maurice une plaque tournante artistique et culturelle de l'océan Indien.

Table ronde à l'IFM sur le thème « 1810 : tournant dans l'histoire de Maurice. Quel héritage ? ».

Un débat, organisé par l'Institut français de Maurice dans ses nouveaux locaux, réunit plus qu'il n'oppose MM. Jocelyn Chan Low, maître de conférence à l'Université de Maurice, et Raymond d'Unienville, avocat et historien.

Les deux intervenants replacent tout d'abord la bataille de Grand Port dans son contexte stratégique, une tentative trop précoce de la marine anglaise de prendre possession de l'Île de France pour mettre fin aux exactions de ses corsaires sur le trafic maritime, vital pour eux, entre la colonie indienne et la métropole.

Cet objectif est atteint seulement quelques mois plus tard par suite du débarquement de troupes anglaises qui n'ont aucune peine à prendre possession de Maurice, étant très largement supérieures en nombre aux défenseurs de l'île.

L'Île de France devient alors « une colonie française sous drapeau britannique », sans grand changement immédiatement perceptible dans la vie quotidienne de ses habitants qui conservent leurs droits et leurs coutumes. Les codes napoléoniens déjà en vigueur (civil, commerce, procédure pénale) continuent à y être appliqués, même s'ils sont traduits en anglais.

Ce n'est d'ailleurs que très progressivement que l'appellation de Maurice remplace celle d'Île de France, sans qu'aucune décision officielle en soit à l'origine.

Mais peu à peu, l'occupation britannique modifie profondément les conditions de vie des habitants de cette île qui se détournent progressivement de la mer pour se consacrer à la monoculture de la canne à sucre. La société mauricienne, auparavant ouverte, devient une société plus structurée où, progressivement, l'engagisme remplace l'esclavagisme. Alors que la population des Mascareignes était jusque-là à dominante afro-malgache, au cours du XIX^e siècle, la société mauricienne se différencie de sa voisine en devenant une société à dominante asiatique, où le métissage entraîne peu à peu la disparition des Afro-malgaches.

La francophonie, bénéficiant aussi bien de la tolérance anglaise que de la résistance de la population franco-mauricienne, fait mieux que résister à Maurice, elle s'étend à toutes les composantes de la population, notamment aux Indo-mauriciens, après 1870, et parvient à s'ériger en langue véhiculaire principale aux cotés de l'anglais, langue officielle.

En luttant pour sa liberté et son indépendance contre les vellétés de censure du pouvoir politique local, la presse mauricienne, qui est de langue française, apporte un soutien non négligeable au maintien et à l'extension de la francophonie.

A l'issue du débat, les intervenants répondent aux questions – peu nombreuses – des invités avant de poursuivre la rencontre de façon plus informelle.

ANNEXES

I - Programme de la mission

Lundi 23 août

16h20 : Départ du vol combiné AF 980 / pour Maurice.

Mardi 24 août

- 6h00 : Arrivée à l'aéroport Sir Seewosagur RAMGOOLAM ;
accueil au salon d'honneur
- 7h30 : Installation l'hôtel SHANDRANI (*Plaine Magnien*)
- 11h00 : Départ de l'hôtel
- 11h30 : Entretien avec le Président de la République,
Sir Anerood JUGNAUTH (*State House, Le Réduit*)
- 12h30 : Entretien avec le Président de l'Assemblée nationale,
M. Rajkeswur PURRYAG (*Port Louis*)
- 13h30 : Déjeuner de travail avec les parlementaires mauriciens
présidé par M. Rajkeswur PURRYAG
- 15h00 : Entretien avec le Premier Ministre, le Dr Navin
RAMGOOLAM (*Clarisse House, Vacoas*)
- Vers 16h : Retour à l'hôtel ; soirée libre

Mercredi 25 août

- 9h30 : Départ de l'hôtel
- 10h00 : Messe solennelle, à la Cathédrale Saint-Louis à
l'occasion de la fête de Saint Louis, patron du diocèse
en présence du Président de la République, du Premier
ministre et des membres du Gouvernement, (*Port
Louis*)

- 11h15 : Rafrâichissement à l'évêché à l'invitation de Mgr PIAT, évêque de Port Louis ;
- 11h30 : Visite de l'entreprise de transformation de poissons MER DES MASCAREIGNES, sur le port (*Port Louis*).
- 13h00 : Entretien avec M. BUNWAREE, Ministre de l'Education et des ressources humaines, suivi d'une visite de l'Ecole hôtelière d'Ebène et d'un déjeuner (*Ebène*)
- Vers 16h : Retour à l'hôtel
- 18h30 : Départ de l'hôtel
- 19h00 : Dîner avec des représentants des « Milieux d'affaires » organisé par la mission économique française.

Jeudi 26 août

- 10h30 : Départ de l'hôtel
- 11h00 : Entretien avec le Chef de l'opposition, M. Paul BERENGER, ancien Premier ministre, député de Stanley et Rose-Hill (*Vacoas*)
- 11h55 : Entretien avec M. Rajeshwar JEETAH, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche de la Science et de la Technologie suppléant M. BOOLELL, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de l'Intégration régionale, absent de Maurice (*Port Louis*)
- 12h45 : Entretien M. CHOONEE, ministre des Arts et de la Culture, suivi d'un déjeuner (*Port Louis*)
- 16h00 : Visite du Chantier naval de l'Océan Indien (*Port Louis*)
- 17h00 : Temps libre à Port Louis
- 18h30 Réception à la résidence de France en l'honneur de personnalités mauriciennes (*Phoenix*)
- 21h00 Retour à l'hôtel

Vendredi 27 août

- 10h15 : Visite guidée du jardin botanique de Pamplémousse créé au XVIII^e siècle
- 11h00 : Dépôt d'une gerbe au Samadhi du Père de la Nation, Sir Seewosagur RAMGOOLAM suivi de la visite du jardin botanique
- 13h00 : Déjeuner offert par M. et Mme LAGESSE en compagnie de représentants de la communauté franco-mauricienne (*Beauséjour*)
- 16h00 : Visite de l'usine sucrière de FUEL (*Flacq*)
- 18h00 : Départ pour Rose Hill
- 19h00 : Table ronde entre historiens autour du thème de Grand Port : « **1810 : tournant dans l'histoire de Maurice. Quel héritage ?** », à l'Institut Français de Maurice (*Rose Hill*)
- 20h30 : Cocktail avec des membres de la communauté française de Maurice, à l'Institut Français de Maurice (*Rose Hill*)
- 22h00 : Retour à l'hôtel

Samedi 28 août

Matinée et déjeuner libres

- 14h30 : Départ pour la Pointe des Régates (*Mahébourg*) ;
- 15h00 : Cérémonie en mémoire de la bataille de Grand Port à la Pointe des Régates (*Mahébourg*)
- 16h00 : Visite du site du bicentenaire à la Pointe des Canons (Village historique, Musée du Peuplement et Centre de créativité) (*Mahébourg*)
- 17h30 : Cérémonie de clôture de la célébration de la bataille de Grand Port ouverte le 30 juillet (*Discours de M. CHOONEE, ministre des Arts et de la Culture, de M. Jean-Pierre DOOR, président du groupe d'amitié France-Maurice, représentant personnel du Président*)

de la République française, et du Premier Ministre, le Dr Navin RAMGOOLAM, suivis du lancement d'une enveloppe Premier jour)

- 18h00 : Inauguration, par le Premier ministre et le Président du groupe d'amitié France-Maurice, de la Table d'Orientation du site de la bataille de Grand Port offerte par la France.
- 18h30 : Réception offerte par l'Ambassade de France, le Commandant du La Grandière, la société d'histoire de Maurice et le comité du souvenir de Grand Port
- 19h00 : Projection d'un film documentaire « La bataille de Grand Port, de l'Isle de France à l'Ile Maurice »
- 20h00 : Départ de la délégation pour l'aéroport de Plaisance ; formalités d'enregistrement
- 22h00 : Embarquement à bord du vol AF 981
- 22h35 : Départ pour du vol AF 981 pour Paris

Dimanche 29 août

- 08h35 : Arrivée à l'aéroport Roissy Charles-De-Gaulle.
Fin de la mission

II – Quelques dates historiques

1510 - « Découverte » de l'île par les Portugais

1598 - Prise de possession de l'île par les Néerlandais, qui lui donnent le nom de Maurice (du nom du Prince Maurice d'Orange et de Nassau)

1638 - Installation effective des Néerlandais. L'île devient un centre de déportation des esclaves

1715 - Guillaume Dufresne d'Arsel, capitaine de la Compagnie des Indes, prend possession de l'île qu'il baptise du nom d'Isle de France

1735 - Mahé de la Bourdonnais est nommé gouverneur général des Mascareignes, fonction qu'il occupera jusqu'en 1747

1764 - La Compagnie des Indes vend ses droits au roi de France

1810 - Les Britanniques s'emparent de l'île au cours des guerres napoléoniennes

1814 - La France cède officiellement l'île par le traité de Paris à la Grande-Bretagne. L'île reprend le nom de Maurice

1816 - Un terrible incendie détruit une grande partie de la capitale

1835 - Abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique ; début de l'immigration indienne (main d'œuvre pour les plantations de canne à sucre)

1945 - Début des revendications syndicales pour un statut d'autonomie de l'île

1958 - Première Constitution ; instauration du suffrage universel

12 mars 1968 - Déclaration de l'indépendance. Seewoosagur Ramgoolam, chef du Parti Travailleiste devient Premier Ministre et le restera jusqu'en 1982

Juin 1982 - Les élections générales sont remportées par M. Anerood Jugnauth, qui restera au pouvoir jusqu'en 1995

12 mars 1992 - Maurice accède au statut de République. L'île reste membre du Commonwealth, mais ne relève plus de la Couronne

Octobre 1993 - Le cinquième sommet de la Francophonie est organisé à Port-Louis

Janvier 1995 - La coalition entre le Parti Travailleiste et le Mouvement Militant Mauricien (MMM, dirigé par Paul Bérenger), menée par le Dr. Navin Ramgoolam (fils de Seewoosagur) remporte les élections législatives et succède à Aneerod Jugnauth comme Premier Ministre

Juin 1997 - Le Premier Ministre révoque le Vice-Premier Ministre M. Bérenger et constitue un gouvernement quasi-exclusivement travailleiste. M. Bérenger devient chef de l'opposition

1er juillet 1997 - M. Cassam Uteem est réélu Président de la République

11 septembre 2000. Aux élections législatives, l'alliance de l'opposition entre le Mouvement socialiste militant (MSM) de Sir Anerood Jugnauth et le Mouvement militant mauricien (MMM) de Paul Bérenger remporte la majorité des sièges. Sir Anerood Jugnauth devient Premier Ministre le 13 septembre.

7 octobre 2003 - En application de l'accord de septembre 2000, le Premier ministre Sir Anerood Jugnauth est élu par l'Assemblée nationale Président de la République en remplacement de Karl Offmann, démissionnaire, tandis que le chef du Mouvement militant mauricien (MMM), Paul Bérenger, lui succède à la tête du gouvernement, devenant le premier Premier ministre non issu de la communauté hindoue depuis l'indépendance en 1968

3 juillet 2005 - Aux élections législatives, l'Alliance sociale, rassemblement de six partis dirigé par Navin Ramgoolam, emporte la majorité et Navin Ramgoolam devient Premier ministre

5 mai 2010 - Elections législatives: la coalition du Premier ministre sortant, Navin Chandra Ramgoolam, conforte donc sa majorité en remportant 41 sièges, devançant nettement l'Alliance du Coeur de Paul Bérenger qui en obtient 18.

Source : la documentation française